



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE  
DES JURISTES DE DROIT BANCAIRE

Luxembourg, le 7 janvier 2016

**INVITATION : Les Midis de l'ALJB**  
**Déjeuner-débat sur le thème Base Erosion and Profit Shifting (« BEPS »)**

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, permettez-nous de vous offrir nos meilleurs vœux pour une année 2016 heureuse et pleine de succès !

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain Midi de l'ALJB, qui aura lieu le mercredi **20 janvier 2016, à 12h30** (heure précise), au **Restaurant IKKI**, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg ([www.ikki.lu](http://www.ikki.lu)). Un parking public de plus de 400 places est à votre disposition à deux pas de ce restaurant.

Maître **Jean Schaffner**, associé responsable du département fiscal d'Allen & Overy Luxembourg, nous fera l'honneur de tenir ce déjeuner-débat. Celui-ci portera sur le BEPS, plan d'action de l'OCDE approuvé par le G20 en octobre 2015 et visant à combattre la concurrence « déloyale » entre Etats en matière de fiscalité des entreprises. Me Schaffner nous expliquera son contenu et évaluera son impact sur la place financière luxembourgeoise.

Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions pour cet événement sont à effectuer **uniquement** via notre site internet [www.aljb.lu](http://www.aljb.lu) (Rubrique Evénements accessible sans login) pour le vendredi **15 janvier 2016 au plus tard**. La participation aux frais du repas (EUR 50/personne) doit être réglée lors de l'inscription, sur le compte CCPL IBAN LU19 1111 0754 4576 0000 (code BIC CCPLLULL) de l'ALJB, en indiquant dans le champ Communication vos "*nom et prénom et la date de l'événement*". Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail. Une facture y sera jointe.

Nous vous rappelons également que le nombre de places pour assister à cet événement est limité à 80 personnes et que les inscriptions se feront sur base de l'ordre d'enregistrement sur notre site. Au vu des places disponibles, nous nous réservons le droit de limiter le nombre de participants de la même entreprise/étude à trois. L'annulation de votre inscription est possible au plus tard 48 heures avant l'événement. Au-delà de ce délai, les frais d'inscription resteront dus.

En comptant sur votre participation nombreuse et au plaisir de vous rencontrer prochainement, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos salutations les plus cordiales.

Pour le Conseil d'administration

Philippe Bourin  
Président